

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

Objet :
Budget Principal -Ville de Trignac
Autorisation à engager, liquider et mandater, le quart des crédits d'investissement ouverts au budget précédent

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

27 novembre 2025

Et que la convocation avait été faite le
19 novembre 2025

Expose,

Le budget s'exécute du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le comptable dispose du même délai pour comptabiliser les titres de recettes et les mandats émis par l'ordonnateur.

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette".

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres ou des articles (en fonction du choix initial du vote du budget par l'assemblée délibérante) du budget 2025.

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1, c'est à dire non seulement les dépenses inscrites au budget primitif et au budget supplémentaire, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives. Les restes à réaliser (RAR) en sont donc exclus.

De plus la délibération prise par l'assemblée délibérante à cet effet doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitre et articles budgétaires d'exécution.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 26 novembre 2025

DEL_20251126_22

29

20 L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre

23 Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE
Jean-Louis LELIEVRE (arrivé à 19h16) - Laurence FREMINET
Gilles BRIAND - Emilie CORDIER (départ à 19h45) - Hervé MORICE
Sébastien WAIRY - Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Denis ROULAND
Benoît PICHARD - Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT
Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER - Yannick BEAUVAIS
Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO - Brieg PICAULT
Françoise HAFFRAY

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET (arrivé à 19h16)
- Emilie CORDIER donne son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE (départ à 19h45)
- Marjorie GARCIA a donné son pouvoir à Brieg PICAULT
- Magali MACE a donné son pouvoir à Laurence DUPONT

Absents : David PELON - Didier NOUZILLEAU - Cécile NICOLAS
Michel CONANEC - Aurélie LE GUNEHEC - Alain DESMARS

Jessica NICOLAS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Chapitres d'investissement	BP 2025	DMs 2025	Montant total des crédits votés en 2025	Crédits 2026 préalables au vote (25% max.)
10 - Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	2 500,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	582 543,00 €	0,00 €	582 543,00 €	0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	113 400,00 €	0,00 €	113 400,00 €	28 350,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2 173 471,74 €	-78 000,00 €	2 095 471,74 €	523 867,94 €
23 - Immobilisations en cours	3 930 000,00 €	384 300,00 €	4 314 300,00 €	1 078 575,00 €
27 - Autres immobilisations financières	1 139 680,00 €	0,00 €	1 139 680,00 €	284 920,00 €
	7 949 094,74 €	306 300,00 €	8 255 394,74 €	1 918 212,94 €

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser à engager, liquider et mandater, le quart des crédits d'investissement ouvert au budget précédent entre le 1^{er} janvier 2026 et la date du vote du Budget Primitif, prévue le 04 mars 2026.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU la délibération DEL_20250409_06 du Conseil Municipal du 9 avril 2025 portant adoption du budget primitif 2025 pour le Budget Principal,

VU la délibération DEL_20250625_14 du Conseil Municipal du 25 juin 2025 portant adoption de la décision modificative n°1 pour le Budget Principal,

VU la délibération DEL_20250924_11 du Conseil Municipal du 24 septembre 2025 portant adoption de la décision modificative n°2 pour le Budget Principal,

VU la délibération DEL_20251126_XX du Conseil Municipal du 26 novembre 2025 portant adoption de la décision modificative n°3 pour le Budget Principal,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission des Finances en date du 17 novembre 2025

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : D'AUTORISER à engager, liquider et mandater, le quart des crédits d'investissement ouvert au budget précédent entre le 1^{er} janvier 2026 et la date du vote du Budget Primitif, prévue le 04 mars 2026, comme suit :

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le



ID : 044-214402109-20251126-DEL_20251126_22-BF

Chapitres d'investissement	BP 2025	DMs 2025	Montant total des crédits votés en 2025	Crédits 2026 préalables au vote (25% max.)
10 - Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	2 500,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	582 543,00 €	0,00 €	582 543,00 €	0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	113 400,00 €	0,00 €	113 400,00 €	28 350,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2 173 471,74 €	-78 000,00 €	2 095 471,74 €	523 867,94 €
23 - Immobilisations en cours	3 930 000,00 €	384 300,00 €	4 314 300,00 €	1 078 575,00 €
27 - Autres immobilisations financières	1 139 680,00 €	0,00 €	1 139 680,00 €	284 920,00 €
	7 949 094,74 €	306 300,00 €	8 255 394,74 €	1 918 212,94 €

Article 2 : D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération

Voix pour	23
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFRONT

Envoyé en préfecture le 03/12/2025	Reçu par M. le Sous-Prefet le :
Reçu en préfecture le 03/12/2025	Retour en Mairie le :
Publié le	S2LO
Publié ou affiché le :	
ID : 044-214402109-20251126-DEL_20251126_22-BF	

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 044-214402109-20251126-DEL_20251126_22-BF